Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mars 2012

COMPTE RENDU

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal :
Etaient présents : Jean-Charles MOREL, Daniel DUCHEMIN, Dominique DUMONT, Elisabeth AVICE-TAUPINARD, Aline BOUCHART, Gilbert AUDINET, Nicaise AGUIARD, Karine BORJA, Patricia CARTIER, Hervé de KONINCK, Monique GRIMAULD, Patrick PIPAULT, Patrick SCHNEIDER et Laurent THEVENON.
Etaient absents représentés : Alain GENEST représenté par Dominique DUMONT, Joël BENJAMIN représenté par Hervé de KONINCK, Bernadette LECKNER représentée par Patrick PIPAULT
Etaient absents : Jean GEAY, Jean-Pierre MABOUNDA et Dominique VASSEUR

Madame Aline BOUCHART a été élue secrétaire.

I) Le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

Avant de débuter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande une minute de silence pour rendre hommage aux trois enfants et à leur professeur qui ont été tués lors de la fusillade de Toulouse, ainsi qu'aux trois militaires qui avaient été précédemment victimes du même tireur.

Arrivée à 20h35 de Bernadette LECKNER

III) Questions à l'ordre du jour :

1 - Compte administratif 2011 : approbation

Monsieur le Maire présente les résultats du budget communal pour l'année 2011 :
Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 791 542.06€
Recettes :	2 337 819.46€
Excédent 2010 reporté	497 508.43 €
Excédent de fonctionnement	**1 043 785.83 €**

Section d'Investissement :

Dépenses :	452 958.71 €
Recettes :	236 582.31 €
Déficit 2010 reporté	138 731.69 €
Déficit	**355 108.09 €**

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à :

Dépenses	247 417.82 €
Recettes	42 000.00 €
Soit un déficit de	**205 417.82 €**

Monsieur le Maire propose d'élire un président, afin de procéder au vote du compte administratif.
Madame Bernadette LECKNER est désignée à l'unanimité.
Après que Monsieur le Maire se soit retiré, Madame Bernadette LECKNER demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Approuve le compte administratif 2011.

2 – Compte de gestion 2011 présenté par le Receveur Municipal : approbation

Monsieur le Maire rappelle que parallèlement à notre compte administratif, Monsieur le Percepteur nous présente le compte de gestion du budget communal. Il est en tout point identique à notre compte administratif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Approuve le compte de gestion présenté par Monsieur le Percepteur.

3 – Résultat 2011 : Affectation

Arrivée à 20h45 de Jean GEAY

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif, Monsieur le Maire précise que l'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 1 043 785.83€
Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice B Résultat antérieur reporté **C Résultat à affecter**	 546 277.40 € 497 508.43 € **1 043 785.83€**
D Solde d'exécution d'investissement R 001 (besoin en financement)	- 355 108.09€ 0 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 205 417.82€
Besoin de financement	**560 525.91 €**
Affectation 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 2) Report en fonctionnement R002	 560 525.91€ 483 259.92€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Fixe l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve R 1068 en section d'investissement 560 525.91€
- Report en fonctionnement R002 483 259.92€

4 – Taxes : vote des taux

Dans le cadre du vote des trois taxes, à savoir, la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncières sur les propriétés non bâties, Monsieur le Maire propose que soient reconduits les différents taux d'imposition qui sont :

Taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles 2012	Produit fiscal à taux constant	Taux 2011	Taux proposés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	2 886 000.00	379 798	13.16	13.16	379 798.00
Foncière (bâti)	1 854 000.00	471 101	25.41	25.41	471 101.00
Foncière (non bâti)	17 700.00	7151	40.40	40.40	7 151.00
					858 050.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Fixe les taux d'imposition à :

Taxe d'habitation 13.16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties 25.41%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 40.40%

5 – Budget primitif 2012 : approbation

Monsieur le Maire expose que le projet de budget a été communiqué à chacun des membres du Conseil Municipal, et que la commission budget, qui s'est réunie le 16 mars, a examiné article par article la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose qu'il soit procédé au vote chapitre par chapitre pour les deux sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
Accepte le vote chapitre par chapitre du budget primitif 2012

Section de fonctionnement
DEPENSES

011 Charge à caractère général	911 150.00€	Approuvé à l'unanimité
012 Charge du personnel	855 500.00€	Approuvé à l'unanimité
65 Autres charges de gestion courante	121 500.00€	Approuvé à l'unanimité

66 Charges financières	95 000.00€	Approuvé à l'unanimité
67 Charges exceptionnelles	3 000.00€	Approuvé à l'unanimité
68 Dotations aux provisions	5 000.00€	Approuvé à l'unanimité
022 Dépenses imprévues	90 000.00€	Approuvé à l'unanimité
023 Virement à la section d'investissement	1 119 575.92€	Approuvé à l'unanimité
TOTAL DES DEPENSES	3 200 725.92€	

RECETTES

70 Produits des services	922 500.00€	Approuvé à l'unanimité
73 Impôts et taxes	1 099 366.00€	Approuvé à l'unanimité
74 Dotations et participations	641 600.00€	Approuvé à l'unanimité
75 Autres produits de gestion courante	4 000.00€	Approuvé à l'unanimité
013 Atténuation de charges	50 000.00€	Approuvé à l'unanimité
R002 Résultat reporté	483 259.92€	Approuvé à l'unanimité
TOTAL DES RECETTES	3 200 725.92€	

Section d'investissement

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	150 000.00€	Approuvé à l'unanimité
21 Immobilisations corporelles	1 356 575.92€	Approuvé à l'unanimité
23 Immobilisations corporelles et d'équipement	914 000.00€	Approuvé à l'unanimité
020 Dépenses imprévues d'investissement	40 000.00€	Approuvé à l'unanimité
Restes à réaliser	247 417.82€	Approuvé à l'unanimité
Résultat reporté	355 108.09	Approuvé à l'unanimité
TOTAL DES DEPENSES	3 063 101.43€	

RECETTES

10 Dotations fonds divers Réserves	41 000.00€	Approuvé à l'unanimité
1068 Dotation fonds de réserves	560 525.91€	Approuvé à l'unanimité
13 Subvention d'investissement	565 000.00€	Approuvé à l'unanimité
16 Emprunts	735 000.00€	Approuvé à l'unanimité
021 Virement de la section de fonctionnement	1 119 575.92€	Approuvé à l'unanimité
Restes à réaliser	42 000.00€	Approuvé à l'unanimité
TOTAL DES RECETTES	3 063 101.83€	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2012

6 – Subvention aux associations : fixation

Monsieur le Maire rappelle qu'est annexé au budget primitif l'état des subventions versées aux associations telles qu'elles ont été établies par la Commission Sports Culture et Loisirs, et examinées par la Commission Finances.

Les propositions sont les suivantes :

Article	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
657362	C.C.A.S.	20 000.00
6574	Anciens Combattants	400.00
6574	Andeville en Marche	300.00
6574	Arts et Loisirs	400.00

6574	C.C.F.C.A.	6500.00
6574	Association Musicale Andevilienne	1500.00
6574	Football (U.S. Andeville)	7500.00
6574	Foyer Rural	2200.00
6574	Gustave Kokou Develop-Togo	100.00
6574	Gymnastique féminine	350.00
6574	Imagine	550.00
6574	Jardins Familiaux	200.00
6574	Judo Club	1200.00
6574	La Boule Andevilienne	600.00
6574	La Flamme Créole	450.00
6574	Le Souvenir Français	200.00
6574	Les Ours Verts	300.00
6574	Les Gribouilles	400.00
6574	Société de Chasse	500.00
6574	Tennis Club	2000.00
6574	Tennis de Table	700.00
6574	U.N.A.A.P.E. (APEEA)	100.00
6574	U.N.R.P.A.	900.00
6574	European Muay Thaï Club	300.00

Monsieur le Maire indique que douze associations ne percevront pas de subvention, soit parce qu'elles n'ont pas rendu leur dossier de subvention, soit parce qu'elles n'en souhaitaient simplement pas.
Hervé de KONINCK qui représente Joël BENJAMIN, fait part des remarques que ce dernier lui a transmises. Il trouve que les associations ne s'impliquent pas assez dans la vie de la commune. Il souhaiterait que les associations dans lesquelles le nombre d'andevilliens est moindre, voit leur subvention diminuée, et propose une révision des critères d'attribution.
Monsieur le Maire indique que cela avait été fait et proposé. En effet, la décision de reconduire le montant des subventions attribuées en 2011 s'est faite après un long débat. En effet, des critères avaient été proposés, ils prenaient en compte pour chaque association, le nombre d'adhérents andevilliens de plus et de moins de 18 ans en favorisant les - de 18 ans, l'implication dans la vie communale, le classement des équipes ou des sportifs individuellement et le rayonnement extérieur des associations.
Lors de ce débat, deux groupes se sont opposés, un pour l'application de ces critères et un second qui tenait à maintenir une aide identique afin d'éviter de déstabiliser financièrement certaines associations.
Une majorité s'est dégagée pour maintenir les subventions.

Dominique DUMONT fait savoir, qu'en sa qualité de membre de plusieurs associations locales, il s'abstiendra.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une voix **CONTRE** (J. BENJAMIN), une **ABSTENTION** (D. DUMONT) et seize voix **POUR** (JC MOREL, D. DUCHEMIN, E. AVICE-TAUPINARD, A. BOUCHART, G. AUDINET, A. GENEST, N. AGUIARD, K. BORJA, P. CARTIER, H. de KONINCK, J. GEAY, M. GRIMAULD, B. LECKNER, P. PIPAULT, P. SCHNEIDER et L. THEVENON)
Approuve le montant des subventions tel que présenté.

7 – SE 60 : adhésion au dispositif des certificats d'économie d'énergie

Monsieur le Maire expose que le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, introduit par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les Orientations de la Politique Energétique dite Loi « POPE », permet à un certain nombre de personnes morales, qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur ses équipements et bâtiments, d'obtenir, en contrepartie des investissements, des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).
Les certificats obtenus peuvent ensuite être valorisés et présenter une ressource financière pour soutenir d'autres projets.
Monsieur le Maire indique que pour déposer une demande de Certificats d'Economies d'Energie, il est nécessaire d'atteindre un seuil de 20Gwh cumulés actualisés, ce qui représente un volume de travaux important qu'il est difficile d'atteindre isolément. Il est toutefois prévu la possibilité pour les personnes morales éligibles, de se regrouper afin d'initier conjointement une demande de CEE.
Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Electricité de l'Oise, SE 60, propose donc d'organiser un regroupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux éligibles qui ne pourraient pas accéder à ce dispositif, d'en bénéficier et d'accéder à l'expertise et à l'assistance du Syndicat, pour le montage des dossiers via son prestataire : Capital Energy qui sera le dépositaire de la demande.
Le SE 60 reversera à un certain nombre de personnes morales le produit de la vente des CEE (déduction faite des frais de gestion) pour les actions réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité décide :**

- D'adhérer au groupement de collecte mis en place par la SE 60,
- De désigner le SE 60 « tiers groupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux Certificats d'Economies d'Energie, jusqu'à la fin de la deuxième période triennale définie à l'article 1 du décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010, soit le 31 décembre 2013,
- De prendre acte que la dépositaire des demandes de CEE sera Capital Energy,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion relative au transfert et à la valorisation de Certificats d'Economies d'Energie ainsi collectés par le SE 60, et tous les actes 'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal et le public présent que les jours de ramassage des déchets vont changer à partir du 26 mars prochain. Un nouveau calendrier sera distribué par les élus ce week-end pour en informer les andevilliens.
Ce changement nous a été transmis il y a une semaine sans aucune information préalable. Ce manque de communication et les changements répétés des modalités de collecte seront soulevés lors du prochain conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures 50.

Andeville, le 24 mars 2012

MAIRIE ANDEVILLE 60570

Le Maire,
Jean-Charles MOREL